



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES



## Note de présentation

### Approbation du Document d'objectifs du site NATURA 2000 FR 9301995 « Cap Martin »

Le projet d'arrêté préfectoral visant à approuver le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Cap Martin » est mis à la disposition du public. Ce site a été désigné en application de la directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages, dite directive « Habitats ».

Le DOCOB dresse l'état des lieux du milieu marin et définit des mesures de gestion à mettre en œuvre pour la conservation des habitats et espèces communautaires.

Il comprend les pièces suivantes : la note de synthèse ; le tome 1 (diagnostic, enjeux et objectifs de conservation) ; le tome 2 (plan d'action) ; la Charte Natura 2000 ; les fiches habitats et espèces du site et l'atlas cartographique du site.

Il a été élaboré par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), opérateur du site, sous le contrôle d'un comité de pilotage constitué par arrêté préfectoral du 7 juin 2011 qui regroupe l'ensemble des acteurs de ce territoire : collectivités, usagers de la mer, associations, scientifiques et services de l'Etat.

Plusieurs réunions de concertation se sont déroulées durant les 30 mois d'élaboration du document, qui a été validé lors de la réunion finale du comité de pilotage le 23 avril 2015.

Les principaux enjeux du site Natura 2000 « Cap Martin » correspondent à la présence de plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire, dont l'herbier de posidonies, habitat prioritaire, et le coralligène. Des espèces d'intérêt communautaire (Grand Dauphin) sont aussi signalées mais peu fréquentes.

Les actions visent donc à maintenir voire restaurer la qualité des habitats et les conditions d'accueil des espèces. Ainsi, plusieurs actions du DOCOB portent sur la suppression des dégradations des habitats naturels liées aux activités humaines : organisation des mouillages, mise en place de balisages respectueux du milieu pour la plongée et la baignade ... Le DOCOB vise aussi à porter des actions de sensibilisation du public et d'adhésion à la démarche (charte Natura 2000), de connaissance du milieu marin et de suivi de l'état du milieu et des activités économiques.

La consultation est ouverte du 9 octobre 2015 au 9 novembre 2015 inclus sur le site suivant :  
<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Publications2/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement>

Dans le même délai, les remarques pourront également être adressées à l'adresse suivante :

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) – Délégation Mer et Littoral

Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes (CADAM)

147 boulevard du Mercantour

06286 NICE cedex 3